



# LE BLOC UNION AAL – SYNGOF - UCDF

## Invitation presse

Alors que le déficit de l'assurance maladie n'a fait que s'accroître ces dernières années, la dette publique va peser dans le nouveau plan de financement de la sécurité sociale. Pour les activités du bloc opératoire (actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique), l'assurance maladie n'a pas attendu la crise pour dérembourser ces actes.

*Quels seront les choix politiques en matière de dépenses d'assurance maladie en 2012 ?*

*Choisirons-nous le système de soins le plus efficient ?*

*Pourra-t-on maintenir le libre choix du patient ?*

*Le monopole du secteur public sera-t-il la solution ?*

## Candidats à l'élection présidentielle de 2012 : que proposerez-vous ?

**Les acteurs du bloc opératoire invitent les candidats à l'élection présidentielle de 2012 et leur représentant à présenter leur projet en matière de santé en répondant à 10 questions**

**Vendredi 2 décembre 2011 de 9h30 à 12h00**

**Maison de la Chimie**

28 rue Saint Dominique – Paris 7e – Métro Solferino ou La Tour-Maubourg

Le débat sera animé par Philippe LEDUC, médecin et journaliste

Merci de confirmer votre présence auprès de : Emeline Barbé – 06 87 76 17 23 – [emeline@eb-conseil.net](mailto:emeline@eb-conseil.net)

### **A propos du BLOC :**

La Loi HPST du 21 juillet 2009 fait apparaître pour la première fois un collège réunissant anesthésistes, chirurgiens et gynéco-obstétriciens. L'Association des Anesthésistes Libéraux (**A.A.L.**), l'Union des Chirurgiens De France (**U.C.D.F.**) fédérant toutes les spécialités chirurgicales et le Syndicat National des Gynécologues Obstétriciens Français (**SYNGOF**) ont décidé de se réunir dans une structure syndicale, « **LE BLOC** », afin d'exploiter les nouvelles règles de représentativité issues de cette loi. Ensemble ils entendent défendre les spécificités d'exercice insuffisamment prises en compte lors des négociations conventionnelles et résoudre avec les pouvoirs publics leurs difficultés spécifiques en matière de retard tarifaire, de secteurs d'exercice, d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle et de relations avec les établissements de santé.